

Une paroisse où règne la paix ; une paroisse dont les fidèles se regardent comme des frères et se conduisent en vrais chrétiens, est une paroisse bénie de Dieu. Chacun en éprouvé du contentement et du bonheur ; et chacun, dans sa bien juste joie, peut s'écrier avec le psalmiste : "*Quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum.*"

Qu'il est bon, qu'il est doux et agréable pour des frères d'habiter ensemble, et d'écouler leurs jours dans la paix et la charité.

Voilà les principaux avantages que nous offre notre Cercle, et le but qu'il se propose d'atteindre.

## II—OBLIGATIONS DU "CERCLE AGRICOLE.

Disons, maintenant, un mot des obligations que cette association nous impose.

D'abord, Messieurs, c'est une société régulièrement constituée ; elle a ses officiers : directeur, président, vice-président, secrétaire, trésorier et comité de régie.

Elle possède un sage règlement qui a reçu la haute approbation de notre vénérable évêque diocésain.

Ce règlement ne doit pas être lettre morte pour nous ; nous devons l'observer fidèlement, scrupuleusement même, et, comme membres du cercle, y conformer notre conduite : nous devons donc à cette association, respect et obéissance sans restriction.

Il faut de la bonne volonté ; pour la prouver, on devra s'efforcer d'assister régulièrement aux séances : d'écouter attentivement ceux qui sont chargés de nous adresser la parole ; et ne pas craindre de prendre part aux débats, lorsqu'on en est prié, et le faire toujours d'une manière polie et selon les convenances.

Le règlement nous dit : "La contribution annuelle de chaque membre actif sera de 25 centins." "En outre, chaque membre devra payer sa part de contributions extraordinaires, lesquelles devront être déterminées par au moins les deux tiers des membres actifs."

On dit que l'argent est le nerf de la guerre. Je le crois sans peine. Mais ce dont je suis intimement convaincu, c'est qu'il est aussi important en temps de paix qu'en temps de guerre. C'est la condition *sine qua non*, essentielle, vitale de l'existence de l'individu, de la famille et de la société. Matériellement parlant, on ne peut rien entreprendre sans argent, sans ce *vil métal*, comme l'appellent les poètes et tous ceux qui ne peuvent en amasser. Et les américains, qui sont si pratiques à ce sujet, ont parfaitement défini la position en disant : "*no money, no squirrel*," pas d'argent, pas d'affaire.

Or, si l'argent est si indispensable, notre cercle, pas plus que les autres institutions humaines, ne peut fonctionner sans contributions pécuniaires.

Notre société a besoin de plumes, encre, papier et cahiers pour enregistrer les procès-verbaux de nos assemblées, et tous les documents qui la concernent. Il lui faut du lumineux ; quelles que soient les lumières que nous ayons sur un sujet ou une question quelconques, elles ne seront jamais assez éclatantes pour nous exempter de nous servir de lampes pendant nos veillées. Il nous faut chauffer notre salle de réunion. La chaleur seule des discussions et des conférences, si intense qu'elle soit n'empêchera pas les auditeurs de grelotter sur leurs sièges. Il faut entretenir notre salle dans un état convenable de propreté ; et je ne

vois personne de bien pressé de faire cette besogne gratuitement.

Voilà des dépenses nécessaires que chacun de nous s'empressera de couvrir par sa généreuse contribution.

Je termine, messieurs ; et en finissant, je vous dirai : Soyons unis ; n'ayons tous qu'un cœur et qu'une âme pour travailler au maintien et à la prospérité de notre cercle agricole. C'est au début, qu'une association de ce genre court le plus de danger pour son existence ; si elle peut passer l'âge critique de l'enfance, je puis, en vertu de ma charge d'astrologue ou de tireur d'horoscope, lui prédire, de longues, bien longues années, et que sais-je, même des siècles de vie. Je souhaite, (ce souhait est peut être un peu téméraire, mais tout de même je le formule), je souhaite donc, que notre cercle vive si longtemps, que ni vous ni moi n'en voyons la fin ; qu'il passe à nos fils et à nos petits fils, comme un précieux héritage ; qu'il leur soit comme un monument de notre esprit d'entente et d'union, de notre zèle et de notre amour pour l'instruction agricole, en particulier ; enfin, qu'il leur soit un délicieux souvenir et une agréable relique de l'an de grâce 1887.

Wotton, 6 décembre 1887.

## Société d'Horticulture du comté de l'Islet.

À l'assemblée annuelle tenue à St Jean Port-Joli, le 21 décembre 1887, les officiers suivants ont été élus pour l'année 1888 :

Président—Rév. J. Lagueur ;

Vice-président—Eugène Casgrain, écr.

Directeurs—P. G. Verreault, écr., St Jean ; Dr N. Lavoie, l'Islet ; J. I. Tarte, écr., Québec ; A. Blais, écr., St Aubert ; Thadée Francœur, écr., St Roch des Aulnaies ; Louis Lapointe, St Jean ; Auguste Dupuis, écr., Village des Aulnaies, secrétaire-correspondant ; A. Gustave Verreault, écr., St Jean Port-Joli, secrétaire trésorier.

## RÉSOLUTIONS PASSÉES LE MÊME JOUR.

Proposé par le Rév. Joseph Lagueur ;

Secondé par Auguste Dupuis :

Que la société d'Horticulture du comté de l'Islet a appris avec plaisir que la société d'Horticulture de Montréal tiendrait sa réunion annuelle à Québec cet hiver pour la discussion des meilleurs modes d'arboriculture fruitière, du meilleur choix à faire de variétés rustiques et profitables pour la table et le marché.

Qu'il sera très avantageux, pour le public en général et pour les membres de cette société en particulier, d'assister à cette réunion où des hommes pratiques et d'expérience viendront traiter l'arboriculture fruitière au point de vue du profit et de l'agrément.

Que Charles Gibb, écr., d'Abbotsford, ayant accepté l'invitation de faire connaître le résultat de ses observations sur les arbres fruitiers du Nord de la Russie et sur les vergers qu'il a visités dans cette partie de la Russie dont le climat est aussi froid que celui du comté de l'Islet, qu'il sera très intéressant pour nous tous de l'entendre et de noter le choix des variétés qu'il nous suggérera d'introduire dans nos vergers.